



COMPTE-RENDU ASSEMBLEE GENERALE **du 20 Janvier 2018**



● **Accueil des adhérents :**

Adhérents annuels : 42

Présents : 16 Pouvoirs excusés : 6 Votants : 22

Le quorum est atteint : l'Assemblée Générale ordinaire est ouverte.

● **Rapport du Président :**

Annonce des vœux du président à l'ensemble des présents en salle et remerciements aux adhérents 2017, ainsi qu'au Vice-Président de la Fédération de Pêche des Ardennes, Monsieur Roger Houadec, pour sa présence.

Il informe l'assemblée sur l'ensemble du travail et des activités effectués par le comité et une partie des adhérents, et des événements de l'année 2017 :

- Le Président demande une minute de silence en hommage à Benjamin Cigarme décédé accidentellement fin 2017, adhérent très actif au sein de l'Association.
- Le Président fait remarquer la remise en eau tardive après la vidange, dûe à une pluviométrie très faible, et donc une ouverture en Mars ; mais les aménagements fait l'année dernière (remplacement des planches du moine) nous a permis de garder un niveau d'eau correct le reste de l'année.
- Il informe que suite à la vidange des 394 kg de tanches et gardons, nous avons récupéré par équivalence tarifaire le poids de 133 kg de truites pour le premier repoissonnement.
- Lors des journées travaux, il remarque une légère baisse des adhérents présents lors des divers travaux de nettoyage ou d'aménagement du site.
- Il informe l'assemblée de la quantité de poissons repoissonnés, soit : 358 kg (légèrement plus que l'année précédente).
- Il informe que l'association a participé aux journées APN (Atelier Pêche Nature) à Monthermé en initiant les plus jeunes à la pêche à la mouche.
- Il informe que l'association a été très active et impliquée lors de plusieurs manifestations (démonstration de lancer et montages de mouches à Angecourt au mois de Juin, Fête de la pêche à Monthermé, et "les dimanches au bord de l'eau" à Sedan).
- Il informe de la réception d'une classe du Lycée Agricole de Saint-Laurent pour une initiation pêche à la mouche en remerciement des travaux effectués par les étudiants.
- Réception de l'école de pêche de Sedan comme tous les ans pour la découverte de la pêche à la mouche.
- Aménagement du ruisseau et abords de l'étang par le lycée agricole qui sera poursuivi également en 2018.
- Il informe que les sorties extérieures n'ont pas été aux rendez-vous suite au niveau d'eau trop bas des rivières.
- Il fait part d'une très bonne nouvelle pour l'avenir de l'Association, « un bail de neuf ans » va être signé avec la Fédération de Pêche des Ardennes, confirmé par Monsieur Houadec Roger présent à notre AG et annonce que nous pouvons réaliser les travaux sur la toiture, ils seront pris en charge par la Fédération de Pêche hors travaux courants.
- Un vote est demandé pour acceptation du rapport moral , résultat : unanimité.

● **Bilan financier 2017:**

Le Trésorier nous présente en détail les diverses dépenses effectuées par le Comité pour l'entretien du site et les différents travaux (outillage, matériel, empoissonnement etc...) ainsi que les recettes des repas et adhésions.

Le Trésorier informe l'ensemble des adhérents sur les bonnes finances de l'association.

Il informe également de la mise en place de différents articles de publicité mis en vente à l'effigie de La Mouche Ardennaise (Casquette, tee-shirt, et Ecusson logo) 100 % brodé fabrication Ardennaise.

Le bilan financier est mis au vote par l'Assemblée qui le valide à l'unanimité.

● **Budget Annuel 2018 :**

- Le Trésorier propose son budget 2018.

- Le Trésorier aborde le sujet de la tondeuse, après débat de l'Assemblée Générale, l'association propose son remplacement



en allouant la somme de 1000 euros que nous avons de côté et de demander une participation exceptionnelle de 10 euros par adhérent annuel (en sachant que la première tondeuse avait été financée totalement par les adhérents).

- Un vote à main levée est demandé à l'Assemblée Générale : Votant : 22 Abstention : 1 Contre : 0 Pour : 21

- La modification du budget est validé.

- Après analyse et débat avec les adhérents, le budget est validé en l'état .

● **Prévision travaux 2018 :**

- Fabrication d'un nouveau ponton (côté mirador)
- Remplacement des planches du ponton côté ruisseau .
- Aménagement des espaces verts par l'école de Saint-Laurent (entretien du ruisseau, de l'étang, des abords).
- Entretien classique des zones de lancer pour les pêcheurs.

● **Animations 2018 :**

- Plusieurs sorties extérieures seront organisées cette année, toutefois les dates resteront à définir suivant les conditions des cours d'eau.
- Journée APN
- Fête de la Pêche le 03 juin.

● **Tarif 2018 :**

Le tarif de la carte annuelle est modifié comme suit :

- 110 €/an pour un adulte + 10 € participation achat Tondeuse Autoportée soit 120 €
- ½ Tarif pour les étudiants, les chômeurs et les moins de 16 ans, soit 55€ + 5 € participation achat Tondeuse Autoportée soit 60 €

Carte journalière :

- la ½ journée 25 €
pour les pêcheurs passagers
- la journée 30 €

● **Date des travaux et montage mouches**

Le Président nous fait part de la présence quasi inexistante d'adhérent lors des journées montages mouche.

Il propose une nouvelle organisation pour les journées montage et nettoyage avec le casse-croute du midi offert par l'association seulement après inscription via le site internet www.lamoucheardennaise.fr

Des journées spécifiques aux montages mouche seront organisées le 17/02/2018 et le 24/02/2018 de 9 h à 16 h.

Des journées spécifiques consacrées aux travaux d'aménagement et nettoyage des abords de l'étang seront organisés de la même façon, en comptant sur un maximum de participants.les dates sont les : 10/03 le 24/03 le 07/04

Veillez noter que lors des journées de nettoyage, la pêche est interdite aux adhérents annuels, jusqu'à la fin des travaux de la journée.

● **Repas et Concours**

Le concours annuel s'effectuera le 13 mai.

Le repas d'automne sera le 23 septembre.

● **Fermeture annuelle**

La fermeture annuelle de la pêche reste établie du dernier dimanche de Novembre au deuxième samedi de Janvier pour préserver la reproduction naturelle du cheptel (fario et arc en ciel).

Le Président clôt ainsi l'assemblée générale et invite les participants au pot de l'amitié.